

ANNEXE À LA DECISION DU MAIRE

Annexe à la décision portant règlement du jeu-concours «Journée du Patrimoine»

ART.1 : Le jeu-concours « Jeu du Patrimoine » est organisé par la Ville de Basse-Goulaine, du vendredi 18 septembre 2020 à 12h jusqu'au mercredi 7 octobre 2020 inclus, sous forme de quiz.

ART.2 : Ce jeu-concours est réservé aux seuls habitants de Basse-Goulaine. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité seront demandés aux gagnants.

ART.3 : Le quiz du jeu-concours sera accessible en ligne via la page Facebook @sortirabassegoulaine et en formulaire papier à l'accueil de la mairie.

ART.3 : Les réponses peuvent être déposées par les participants jusqu'au mercredi 7 octobre inclus :
- soit directement en ligne en remplissant le formulaire disponible sur la page Facebook @sortirabassegoulaine
- soit en mairie de Basse-Goulaine – 25 rue de la Razée – 44 115 BASSE-GOULAINES pour la version papier.

ART.4 : Une personne ne peut participer qu'une seule fois au quiz. Si une personne participe plusieurs fois au quiz, elle se verra exclue du jeu-concours.

ART.5 : Six gagnants seront désignés, parmi les quiz ayant reçu le plus de bonnes réponses. En cas d'égalité, une question complémentaire permettra de départager les candidats.

ART.6 : Un lot sera attribué à chacun des six gagnants. Les six lots suivants sont à gagner :
- 2 lots identiques : bon d'une valeur de 2x30 € à utiliser au Restaurant du Pont (Basse-Goulaine)
- 2 lots identiques : bons d'une valeur de 2x30 € à utiliser au Restaurant la Table de MarYann (Basse-Goulaine)
- 2 lots identiques : bons d'une valeur de 2x30 € à utiliser au Restaurant la Villa Mon Rêve (Basse-Goulaine)

ART.7 : La valeur totale des bons distribués aux gagnants du jeu-concours « Journée du Patrimoine » est de 360 €. Les six lots, d'une valeur égale mais dans trois restaurants différents, seront attribués par tirage au sort aux six gagnants.

ART.8 : Les réponses au quiz seront communiquées via la page Facebook @sortirabassegoulaine et via le site Internet www.basse-goulaine.fr à partir du jeudi 8 octobre 2020. Des réponses sous forme papier seront disponibles à l'accueil de la mairie.

ART.9 : La remise des lots aux gagnants aura lieu le samedi 10 octobre à 12h15 sous la halle du Grignon (sous réserve des dispositions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19).

BASSE-GOULAINES, le 11 septembre 2020

Le Maire,

Alain VEY

